

L'évaluation de la qualité de l'audit externe des sociétés cotées en bourse au Maroc

Kaoutar RGUIBI¹, Hamza CHAFI², Zakia NOUIRA³, Abdelouahad ES-SABIR⁴

¹Doctorante, laboratoire d'études et de recherche en sciences de gestion, Université Mohammed V- Rabat

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Maroc

²Doctorant, laboratoire d'études et de recherche en sciences de gestion, Université Mohammed V- Rabat

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Maroc

³Doctorante, laboratoire d'études et de recherche en sciences de gestion, Université Mohammed V- Rabat

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal, Maroc

⁴Professeur d'économie et de gestion, laboratoire des études et des recherches en sciences économiques et gestion, Université Sultan Moulay Slimane – Béni Mellal, Maroc

Résumé : Cet article s'intéresse à l'évaluation de la qualité de l'audit, et à la confiance que les sociétés cotées à la bourse du Maroc accordent aux Big 4 dans leur mission de certification des comptes (audit légal). L'évaluation de la qualité de l'audit ne pouvant être définie aisément, plusieurs paramètres sont à considérer à l'instar des indicateurs de mesure de la qualité de l'audit, du choix des cabinets d'audit pour la certification des comptes, de l'environnement de crise etc. Aussi, il est nécessaire d'identifier les paramètres liés à la relation auditeur-audité au Maroc et les déterminants de la confiance des entreprises auditées vis-à-vis des Big 4.

Nous avons utilisé la méthode qualitative (études de cas et entretiens) à travers la démarche hypothético-déductive. Des entretiens semi-directifs ont été menés sur un échantillon de 10 cabinets d'audit (les Big four et les non Big) et de 30 sociétés cotées à la bourse de Casablanca (dont 3 D.A.F. vont être interrogé). A l'aide d'un guide d'entretien, le but était d'approcher l'avis des experts sur les pratiques de l'audit externe au Maroc. Cette perception critique de l'état actuel de l'audit externe éclaire le champ des recherches au Maroc en faisant l'état des lieux sur les décisions des sociétés cotées de choisir les Big 4, et sur les déterminants de ce choix. Selon les professionnels interviewés, la situation de concentration et de monopole sur le marché marocain persiste toujours.

Mots-clés : Audit légal, qualité de l'audit, confiance, Big 4 et non Big

Date of Submission: 08-05-2021

Date of Acceptance: 23-05-2021

I. Introduction

Les dernières décennies ont connu plusieurs chutes et crises financières. Après l'affaire Enron en 2001-2002, des textes réglementaires et des recommandations professionnelles ont renforcé le rôle de l'audit externe.

Les responsabilités des banques, des Hedges Funds, des agences de notation, des autorités de surveillance et des banques centrales ont fait l'objet de multiples débats et critiques vis-à-vis de l'audit qui semble non-responsable de cette crise. Toutefois, Sikka (2009) met en cause le silence des auditeurs légaux à un moment délicat de la vie financière des banques. Ces professionnels ont pourtant certifié des comptes de plusieurs entreprises sans émettre aucune réserve, et cela avant l'annonce de la faillite. Ce dernier fait ainsi une liste de quelques institutions financières en difficultés dans le monde dont les comptes sont audités par au moins un Big Four.

Le contexte des crises de la certification a constitué une crise de l'audit mondial, mais aussi une crise des firmes de l'audit appelées les « Big de l'audit ».

Cette instabilité financière a incité les régulateurs à établir certains dispositifs pour renforcer la qualité de l'audit. C'est ainsi que l'IAASB a publié un document en Janvier 2011 sous le nom « Audit quality : an IAASB perspective », dans lequel il est souligné l'importance de l'audit dans la restauration de la confiance des marchés financiers. Aux États-Unis, le PUBLIC COMPANY ACCOUNTING OVERSIGHT BOARD (PCAOB) a aussi publié en 2011 des propositions visant l'amélioration du contenu des rapports. De plus, cet organisme a discuté la façon d'accroître l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur.

Historiquement, en plus de 10 ans, les « Big Eight » sont devenus « Big five », et après la disparition d'Andersen, ils ne sont plus que quatre aujourd'hui : « les Fat Four »¹. Ces fusions² ont eu comme objectif principal de faire face à la mondialisation. En effet, à eux seuls les « Big Four » assurent l'audit de 90% des 4600 plus grandes entreprises mondiales. Les conflits d'intérêts liés à l'audit d'entreprises concurrentes effectués par le même cabinet ont encore été multipliés après la phase de consolidation du secteur

Selon DeAngelo (1981), la taille du cabinet peut être utilisée comme un critère de différenciation, dans la mesure où les grands cabinets sont incités à proposer une offre constante de qualité, afin de ne pas perdre les quasi-rentes associées à l'ensemble de leur clientèle (les sociétés cotées en bourse au Maroc). Après la taille, la réputation de l'auditeur apparaît comme un second facteur de différenciation : les cabinets réputés sont incités à maintenir un service de qualité supérieure afin de préserver les rentes économiques liées à leur investissement spécifique dans un capital sympathie (Klein et Leffler [1981]). Les « Big Four » répondent à ces deux critères. Ces cabinets sont à la fois les plus grands et les plus réputés sur le marché de l'audit. De ce fait, la décision faite par une société cotée de choisir un Big Four pour la réalisation de l'audit de ses états financiers, est susceptible de signaler une information favorable concernant la qualité de ces derniers. Au Maroc, Le fameux « Big Four » composé de Ernst & Young, Deloitte, KPMG et PwC domine le marché du commissariat aux comptes des sociétés cotées en bourse de Casablanca.

A cet effet, l'objectif de ce travail est d'évaluer la qualité d'audit sur le marché boursier (les sociétés cotées en bourse) au Maroc, et plus précisément la qualité d'audit fournie par les Big Four sur le marché boursier au Maroc. Cet article comprendra trois parties. En premier lieu, nous effectuerons une revue de littérature sur la qualité de l'audit et son évaluation. Au second plan, nous aborderons la méthodologie de la recherche. Enfin, dans la dernière partie nous présenterons et analyserons les résultats obtenus.

II. Cadre théorique et revue de littérature de la qualité d'audit et son évaluation

a. Qualité de l'audit

Il y a plusieurs définitions de la notion de « qualité »³. Cette notion imprécise et multiforme est traduite par la pluralité conceptuelle. Elle est utilisée pour caractériser un objet, une personne ou un travail. Dans la sociologie du travail, la notion de qualité est souvent associée à la qualification.

En effet, Mousseline et Paradeise (2002) remarquent que les qualités professionnelles associées à la personne, sont globalement indiquées comme qualification. Ainsi, la conceptualisation de la qualité du travail correspond à l'ensemble des connaissances et diplômes d'un travailleur, ainsi que son expérience professionnelle et ses qualités personnelles et morales, le rendant compétent à occuper un poste au sein d'une entreprise. Dans ce sens, la littérature en sociologie du travail confirme que la théorisation de la compétence joue sur une dialectique entre construction de la qualification de la personne (ses qualités acquises) et celle du poste de travail (les qualités requises).

Musselin et Paradeise (2002) ajoutent que la qualité requise d'un travail représente l'ensemble des exigences nécessaires à la tenue du poste de travail. Elle nous rappelle la double qualité dans le domaine de l'audit à savoir : la qualité de l'auditeur et la qualité de la mission. La qualité correspond donc au degré de maîtrise des exigences définies par la régulation. Ainsi dit, Tezenas (1972) avance que la qualification est l'évaluation d'un poste définissant ses exigences, ses nuisances, ainsi que la rémunération juste qui lui correspond.

En appliquant cela au domaine de l'audit, la qualité se spécifie par sa dimension normative. Dans la pratique, les professionnels ont défini un ensemble de principes et de normes qui permettent de définir quand une mission est de « bonne qualité ». Cela nous montre que ce métier est très réglementé.

¹ PIAGET M. et BAUMANN C. « la chute de l'empire ANDERSEN », crise, responsabilité et gouvernement d'entreprise, 2003 DUNOD, p 35.

² Une étude menée en 2000 en France, montre très nettement la tendance de la profession, soit à se concentrer pour former des cabinets de taille plus importante, soit à s'organiser de manière plus informelle sous forme de regroupements. Ainsi, même s'ils sont suivis de trois « gros poids lourds » français, Fiducial, Mazars & Guérard et Salustro Reydel, ce sont les grands cabinets anglo-américains, les Big Five (KPMG, PriceWaterhouseCoopers, Arthur Andersen, Deloitte Touche Tohmatsu et Ernst & Young), qui dominent le marché de l'audit, en France comme dans le monde entier.

³ Aristote la définit comme « une des dix catégories (...) qui indique la manière d'être qui peut être affirmée ou niée d'un être ». Elle est distinguée en deux sous-classes : premières et secondes. Les qualités premières correspondent aux qualités fondamentales. Plus précisément, elles existent indépendamment de la connaissance que nous en prenons (Piguet, 1960). Quant aux qualités secondes, elles « peuvent faire défaut aux objets particuliers et seraient perçues seulement de manière subjective » (Legrand, 1972). En psychologie, elle représente « l'intensité d'une sensation selon la « nature », c'est-à-dire sa spécificité empirique » (Legrand, 1972).

La qualité de l'audit a été définie par DeAngelo (1981-1986) comme « l'appréciation par le marché de la probabilité jointe qu'un auditeur va simultanément découvrir une anomalie ou une irrégularité significative dans le système comptable de l'entreprise cliente, et mentionner et publier cette anomalie ou cette irrégularité ». Dans ce sens, Citron et Taffler (1992) précisent qu'un rapport d'audit sera de qualité s'il est le résultat d'un processus d'audit techniquement compétent et indépendant.

De nombreux chercheurs (Flint, 1988 ; Knapp, 1991 ; Moizer, 1997) ont retenu cette double approche pour définir la qualité de l'audit, tout en différenciant la compétence technique (qualité de détection) de l'auditeur de son indépendance (qualité de révélation). Dans ce cadre, plusieurs recherches (Nichols et Smith, 1983 ; Eichenseher et Shields, 1989 ; Kaplan, 1995 ; Reckers, Wheeler et Wong-On-Wing, 1997 ; Lennox, 1999 ; Krishnan et Schauer, 2000) se sont appuyées sur cette définition de la qualité de l'audit pour identifier des substituts de la qualité de l'audit perçus par le marché ou liés aux caractéristiques intrinsèques de ces deux concepts (compétence et indépendance de l'auditeur).

b. Les indicateurs de mesure de la qualité de l'audit

Il est difficile de trouver une définition universelle de la qualité de l'audit qui raccommode les perceptions des différentes parties prenantes. S'entendre sur des indicateurs de mesure fiables semble encore plus problématique. En conséquence, l'absence d'un consensus sur les indicateurs les plus pertinents qui permettent de mesurer la qualité de l'audit est aujourd'hui une certitude qui est partagée entre praticiens et chercheurs (CAQ, 2014 ; DeFond & Zhang, 2014). En plus du manque d'une définition commune, la difficulté de mesure de la qualité de l'audit provient également de sa difficulté à être observé directement par les tiers (Firth & Smith, 1992). Ceci en raison particulièrement de l'inaccessibilité aux dossiers de travail des commissaires aux comptes qui sont tenus à la discrétion et au secret professionnel, mais aussi en raison de la standardisation du rapport d'audit dans son contenu et sa formulation, ce qui n'offre que peu de possibilités de différenciation (Manita & Chemanguui, 2007). Pour contourner cette limite, les chercheurs et les praticiens ont essayé de mesurer la qualité de l'audit légal en utilisant des indicateurs de mesure communément appelés proxies, et qui s'appuient sur des substituts de la qualité de l'audit.

Bref, de nombreux chercheurs (Flint, 1988 ; Knapp, 1991 ; Moizer, 1997) ont retenu cette double approche pour définir la qualité de l'audit en différenciant la compétence technique (qualité de détection) de l'indépendance (qualité de révélation) de l'auditeur. Dans ce cadre, plusieurs recherches (Nichols et Smith, 1983 ; Eichenseher et Shields, 1989 ; Kaplan, 1995 ; Reckers, Wheeler et Wong-On-Wing, 1997 ; Lennox, 1999 ; Krishnan et Schauer, 2000) se sont appuyées sur cette définition de la qualité de l'audit pour déterminer des substituts de la qualité de l'audit perçue par le marché ou liée aux caractéristiques intrinsèques de ces deux concepts (compétence et indépendance de l'auditeur), et pour évaluer la qualité perçue de l'audit. En effet, devant la difficulté d'observation du processus d'audit, nous nous sommes tournés vers une appréciation de la qualité d'audit à travers la qualité de l'auditeur en tant qu'individu ou groupe d'individus. Nous nous sommes ainsi concentrés sur la découverte des indicateurs de qualité telle qu'elle est perçue par le marché à l'exemple de la taille (Piot, 2004 ; Hay, Knechel et Wong, 2006), la réputation de l'auditeur (Palmrose, 1988 ; McNair, 1991 ; Davis et Simon, 1992 ; Moreland, 1995 ; Carey et Simnett, 2006 ; Moizer, 1997) et les honoraires (Malone et Roberts, 1996 ; Hay et al., 2006).

En effet, les attributs accordés par la littérature sont le plus souvent liés à la composition, la qualification et l'expérience de l'équipe d'audit. Ils sont aussi liés certaines caractéristiques de la firme d'audit, au contrôle des travaux d'audit et au processus d'audit lui-même (Mock et Samet, 1982 ; Sutton et Lampe, 1991 ; Carcello et al., 1992 ; Groveman, 1995 ; Sikka, Puxty, Willmott et Cooper, 1998).

C'est pourquoi, les auditeurs externes doivent notamment veiller au respect des deux qualités essentielles de l'information énoncées dans la plupart des cadres conceptuels, à savoir fiabilité et pertinence. La fiabilité est l'absence d'irrégularités significatives, l'auditeur joue le rôle de rempart contre l'opportunisme managérial ; et la pertinence est le degré d'utilité de l'information dans la prise de décisions économiques, l'auditeur est en quelque sorte un agent qui permet d'optimiser le signal véhiculé par la composante discrétionnaire du résultat comptable.

Globalement, les grands cabinets d'audit (les Big N) ont la réputation de fournir des services d'audit de qualité différenciée ; leur signature devrait donc avoir un effet stimulant sur la fiabilité et la pertinence des chiffres comptables.

A cet égard, nous présentons les indicateurs les plus intéressants pour mesurer la qualité de l'audit, et qui sont proposés par les régulateurs et utilisés par certains chercheurs dans le cadre de leurs études.

i. La compétence de l'auditeur

La compétence des auditeurs repose sur « des connaissances, une formation, une qualification et une expérience suffisantes pour mener à bien un audit financier » (Flint, 1988, p. 48). Clairement, Flint (1998) ajoute : « La compétence nécessite une compréhension de la nature, la structure, les institutions et la loi de la

société dans laquelle elle est appliquée et en ce qui concerne les audits particuliers, elle suppose une connaissance de l'activité tout en respectant la conduite de la performance ou de l'information (p. 49) »⁴. Cette dernière notion d'expérience est d'ailleurs souvent retenue comme mesure de la compétence (Libby et Frederick, 1990 ; Ismail et Trotman, 1995 ; Martinov-Bennie et Pflugrath, 2009). Bien que Richard (2006) explique que la compétence s'étudie aussi à travers la notion de compétences relationnelles, la compétence globale de l'auditeur est souvent réduite à une dimension technique de l'audit. Au-delà des connaissances théoriques, procédurales et d'environnement, l'auditeur doit faire preuve d'habiletés relationnelles notamment des aptitudes de coopération et de communication avec autrui. L'intensité de la relation entre l'équipe dirigeante et les auditeurs explique l'échange fluide du savoir tacite (Richard, 2006).

Autrement dit, la compétence de l'auditeur réside en sa capacité à détecter les fraudes (Arrunada, 1999)⁵.

A cet égard, Herrbach (2000) prend en compte des dimensions interrelationnelles (qualité de la délégation et de la supervision, motivation, attitude professionnelle, etc.) (Sutton, 1993 ; Herrbach, 2001). Ces recherches prennent notamment en considération la notion de « compétence collective » de l'audit, et souligne que la compétence du seul auditeur « a les limites de tout travail en équipe et [...] exige par ailleurs le concours de l'auditée pour s'exprimer pleinement », (Colasse, 2003, p. 39). Elles reposent sur les dimensions propres à la relation auditeurs-audités (Richard, 2006 ; Guénin-Paracini, 2008), l'entreprise auditée étant appréhendée au travers de ses divers acteurs : directeur financier (Richard et Reix, 2002 ; Gibbins et al., 2007), audit interne (Schneider, 1985), management (Menon et Williams, 2008), personnel (Cohen, 1994) et comités d'audit (Citron et Taffler, 2004 ; Piot et Janin, 2007 ; Compernelle, 2009 ; Piot et Kermiche, 2009).

Selon de Bertin (2004), la compétence est « le fruit d'une construction conjointe entre l'auditeur, le cabinet d'audit et l'entreprise auditée » (p.204). Elle semble résulter non seulement d'un savoir agir, mais aussi d'un vouloir agir et d'un pouvoir agir.

En effet, l'auditeur devra posséder des capacités intellectuelles nécessaires à l'analyse et à la formulation d'un avis objectif tout en respectant la déontologie de la profession. Selon Baril et al. (1998), l'auditeur saura traiter et utiliser de nouvelles informations, définir correctement les problèmes, utiliser la métacognition, analyser le contenu et la fiabilité des données ainsi que divers processus de résolution des problèmes, et écouter. Baril et al. (1998) ont étudié l'identification et l'articulation des aptitudes et attitudes nécessaires à la « pensée critique⁶ » chez les professionnels comptables aux États-Unis. En adoptant une méthodologie qualitative basée sur l'analyse des documents d'évaluation de la qualité de l'audit et sur les comptes rendus d'entretiens, les auteurs soulignent la complexité de certains comportements difficiles à analyser, même sur le point de vue psychologique⁷.

H1: Les sociétés cotées en bourse choisissent les Big 4 car ils ont la compétence technique, et les informations certifiées par ces derniers sont perçues comme plus fiables et plus précises.

ii. L'indépendance de l'auditeur

L'indépendance de l'auditeur est essentiellement analysée à travers la notion d'incompatibilité ou par le fait d'associer une mission d'audit légal à une mission de conseil (Francis, 2006 ; Robinson, 2008).

L'indépendance perçue est déterminée par la maîtrise ou la gestion des relations de l'auditeur avec la direction de l'entreprise (Lee et Stone, 1995). Il doit éviter toute situation pouvant conduire un tiers raisonnable et informé à remettre en question son objectivité.

Autrement-dit, l'indépendance constitue une autre composante importante de la qualité de l'audit. Flint (1988) la qualifie comme « un concept complexe ». Elle donne du poids aux conclusions formulées par les auditeurs, lesquelles ne doivent pas être entachées de subjectivité, de manipulation ou d'omissions volontaires suite à des accords avec l'une des parties contractantes.

D'autres auteurs, considèrent un auditeur comme indépendant s'il est physiquement et mentalement capable d'examiner puis de remettre de manière objective et impartiale son opinion. Dans ce sens, Richard (2000) précise que l'indépendance d'esprit est associée à l'objectivité, l'honnêteté et l'intégrité de l'intervenant. Elle est conditionnée par son éthique (Page et Spira, 2005).

⁴ C'est ma propre traduction de cet extrait "It (competence) requires an understanding of the nature, structure, institutions and law of the society in which it is applied (Flint, 1988, p. 48) ...and in relation to particular audits, it requires a knowledge of the activity in respect of which the conduct performance or information has to be addressed (p. 49).

⁵ "Technical competence is defined as the auditor's ability to detect errors or shortcomings in the financial statements being checked" (Arrunada, 1999, p. 9).

⁶ Kurfiss (1988) l'a défini comme « une investigation dont le but est d'explorer une situation, un phénomène, une question ou un problème afin d'aboutir à une hypothèse ou une conclusion qui intègre toute l'information disponible et peut donc être justifiée de façon convaincante ».

⁷ Ces comportements reposent souvent sur le raisonnement de l'émotion.

De leur côté, Mautz et Sharaf (1961) subdivisent l'indépendance en trois niveaux. Le premier niveau c'est l'indépendance dans la programmation des travaux d'audit pour permettre à l'auditeur de décider seul du programme d'audit à mettre en place. Il adaptera sa méthodologie selon les activités et la croissance des entreprises auditées. Les directeurs ne doivent pas intervenir dans la stratégie de l'auditeur. Il est libre de planifier et programmer sa mission de façon qui lui semble opportune (Dunn, 1996, p. 20). Le deuxième niveau est l'indépendance dans l'investigation, qui nécessite une liberté de collecte et d'évaluation des données jugées significatives par l'auditeur sans aucune interférence des autres acteurs. L'intervenant doit avoir la réponse à toute question posée sur la gestion de l'entreprise. Comme Dunn (1996, p. 20) le dit plutôt bien : « L'indépendance d'investigation protège la manière dont ils mettent en œuvre cette stratégie. Les auditeurs doivent avoir un libre accès aux documents et registres de la firme⁸ ». Le dernier niveau est l'indépendance dans le reporting. Dans cette phase, il est crucial que l'auditeur communique en toute liberté sur les résultats des travaux de la mission et sur son opinion. L'auditeur a le devoir de maîtriser ses intérêts personnels et financiers, la familiarité et l'intimidation (Currie, 1994). Le choix comptable de la direction pourrait être divergent avec les intérêts de certains utilisateurs de l'information financière. L'auditeur doit donc émettre une opinion objective sur les états financiers et faire face à toute pression. Sa liberté de jugement est conditionnée par son objectivité et son intégrité.

H2: L'intervention d'un Big 4 paraît indispensable en vue d'assurer la crédibilité des informations comptables, et leur signature devrait avoir un effet stimulant sur la fiabilité et la pertinence des états financiers.

iii. La réputation du cabinet d'audit

Selon McNair (1991), l'émission d'un jugement sur la valeur d'un audit repose sur la réputation du cabinet qui va lui servir de substitut.

Palmrose (1988) présente le taux de litige comme une mesure de la réputation de l'auditeur. Pourtant, cet indicateur souffre d'un manque d'information concernant les sanctions et les litiges subis par les auditeurs. D'autres variables de mesure telles que l'étude de la rotation des auditeurs, ont fait l'objet d'expérimentation d'autres chercheurs dans le but de mettre en évidence d'éventuelles pratiques d'opinion shopping⁹, la diversification des prestations et la spécialisation. Cependant, aucun résultat probant n'a été dégagé de ces études [Palmrose 1981, Davis et Simon 1992, Moreland 1995, Turner et Senetti 2001].

On assiste alors à une différenciation des cabinets sur la base de la réputation, calquée sur leur taille et sur le niveau de leurs honoraires. La certification d'un gros cabinet à honoraires élevés sera généralement jugée plus fiable que celle d'un cabinet plus petit [Moizer 1997].

H3: Les sociétés cotées en bourse choisissent un Big 4 pour sa réputation dans le marché, car la réputation du cabinet constitue un facteur de différenciation.

La théorie de la réputation met l'accent sur la perception de la compétence de l'auditeur (capacité à relever des irrégularités) ou de son indépendance par rapport au client (capacité à porter les irrégularités dans le rapport d'audit). Elle suggère une modélisation du marché en termes de choix stratégiques effectués par le client et l'auditeur face aux investisseurs : les détenteurs du capital, clients de l'auditeur, chercheraient à gagner la confiance des investisseurs en divulguant une information financière certifiée, les auditeurs tirant un revenu de la réputation attachée à leur signature (Titman et Trueman, 1986).

H4: Le choix d'un cabinet réputé affecte positivement et de manière significative la valeur de la société cotée.

iv. La taille du cabinet d'audit

La taille du cabinet représente aussi un critère d'évaluation de la qualité d'audit. Il offre l'avantage d'être facilement observable par les agents économiques sur le marché de l'audit. Si la réputation de l'auditeur représente une mesure subjective de la qualité, puisqu'elle se base sur une appréciation personnalisée et subjective des individus, la taille du cabinet est une variable facilement mesurable. En effet, elle se base sur des critères quantitatifs objectifs tels que le nombre d'employés, le nombre de clients audités, ou le volume des honoraires facturés en audit.

Plusieurs études ont présenté la taille du cabinet comme une garantie implicite de la qualité des travaux d'audit réalisés. Selon De Angelo (1981a), les cabinets de grande taille, disposant d'un portefeuille clients

⁸ C'est ma propre traduction de l'extrait suivant : "Investigative independence protects the manner in which they implement this strategy. The auditors must have free access to the documents and records of the company".

⁹ L'opinion shopping est la pratique consistant à changer de cabinet d'audit afin d'obtenir une opinion plus favorable de la part du nouvel auditeur.

important et diversifié, seront moins vulnérables aux pressions d'un client particulier. En fait, l'auditeur sait qu'il risque une perte plus importante de son revenu si ses manipulations sont découvertes et révélées dans le marché de l'audit. Néanmoins, selon l'auteur, l'auditeur peut être incité à tricher si la valeur de son investissement spécifique pour un client particulier est importante par rapport aux autres clients.

Dès lors, la qualité apparente de l'audit est approchée au moyen de substituts à l'exemple de la taille du cabinet et de sa réputation. Malgré les récents scandales ayant ébranlé la profession, les études de la relation entre la taille d'un cabinet et la qualité de l'audit donnent généralement la même conclusion : plus un cabinet est grand (ce qui se traduit souvent par l'appartenance à un réseau international), plus l'audit est de qualité. Cette relation est mise en évidence par De Angelo (1981), mais Francis (2004) souligne que la dichotomie « Big Four/Non-Big Four » ne signifie pas forcément que la qualité d'audit est toujours meilleure dans les grands cabinets. La qualité y est en moyenne meilleure. Cependant aujourd'hui, des différences sont observées à l'intérieur même du groupe des Big Four. Plusieurs chercheurs ont montré les limites de ces deux indicateurs. Sutton et Lampe (1991) par exemple expliquent que taille et réputation ne permettent pas de résoudre le problème de l'invisibilité de la compétence et de l'indépendance par les tiers. Les travaux académiques doivent alors se fonder sur le point de vue des tiers pour identifier les attributs de la qualité. L'idée est de connaître les déterminants de la satisfaction de l'audit et la manière dont ils sont liés à la qualité de l'audit.

H5: La qualité de l'audit des cabinets « Big 4 » est supérieure à la qualité d'audit des « Non Big ».

Aux États-Unis, dans un cadre conceptuel également axé sur la règle (Webster E. et Thornton D. B., 2004), plusieurs études empiriques tendent à exposer que la présence d'un grand cabinet d'audit (un Big N) agit comme un rempart à la gestion du résultat comptable. L'étude de Kim J. B., Chung R. et Firth M. (2003) montre notamment que les Big Four se différencient des autres cabinets par leur attitude prudente vis-à-vis des choix comptables. Dès lors, en recherchant une conformité maximale dans leur démarche de qualité de l'audit, ces Big Four ont tendance à « brider » l'opportunisme des dirigeants (Becker C., DeFond M., Jiambalvo J. et Subramnayan K. R., 1998), mais aussi la flexibilité comptable dont disposent ces derniers pour informer le marché sur les perspectives de rentabilité.

La taille de l'entreprise est un déterminant potentiellement important du choix de l'auditeur externe (De Angelo, 1981 ; Chaney et al., 2004 ; Knechel et al., 2008). Il faut aussi regarder aux économies d'échelle que les plus grands cabinets d'audit sont capables de réaliser. Hay et Davis (2004) ont pu justifier l'existence d'une relation positive entre la taille de l'entreprise et le choix d'un auditeur externe fortement réputé.

En outre, Simunic et Stein (1987), Beasley et Petroni (2001) ont montré que la dispersion géographique de l'entreprise affecte positivement la demande d'une meilleure qualité de l'audit. En conséquence, les plus grands cabinets d'audit sont présumés être les plus visés par des missions de contrôle des comptes des sociétés dont les filiales sont dispersées géographiquement, vu les économies d'échelle qu'ils sont capables de réaliser.

H6: La qualité de l'audit a une relation avec la taille du cabinet d'audit.

III. Méthodologie de recherche

Pour donner des réponses satisfaisantes à toutes ces proportions, il est nécessaire d'adopter une démarche méthodologique adéquate. Le positionnement épistémologique est une étape importante du processus de recherche, qui permet d'apporter une réflexion sur la perception de la science et la construction de la connaissance, et dans notre cas spécifique, de justifier les choix faits par les sociétés cotées en bourse au Maroc.

La méthode qui a été adoptée dans cette étude est la méthode qualitative, à travers l'utilisation de la démarche hypothético-déductive. Des entretiens semi-directifs ont été menés avec un échantillon de **10** cabinets d'audit (les Big four et les non Big) et de **30** sociétés cotées à la bourse de Casablanca (dont 3 D.A.F. ont été interrogés).

La recherche qualitative est fondée sur des entrevues semi-structurées dans lesquels l'intervieweur travaille avec un guide d'entrevue pour permettre au chercheur de disposer d'une certaine liberté d'adapter le guide d'entretien selon les réponses et les expériences individuelles des participants, et ainsi éliminer des secteurs de questions qui ne génèrent pas beaucoup d'informations utiles, tout en ajoutant ceux qui sont plus pertinents.

Ces entretiens nous ont permis d'approcher ces professionnels au moyen de correspondances et d'entretiens téléphoniques ou par mailing.

Ce travail d'entretien est utile pour nous en termes d'approche et de saisie du terrain de l'audit dans son contexte d'exercice, parce qu'il constitue un outil méthodologique fort qui permet au chercheur de comprendre, d'explorer et de vérifier les phénomènes socio-organisationnels. Il permet également d'apporter un œil critique et de favoriser des jeux d'interprétations de comportements et de croiser des perceptions.

Nos instruments méthodologiques sont l'entretien et les études de cas sur le plan international et national, et la méta-analyse fondée sur des travaux empiriques récents à portée analytique.

La structure de la thèse traduit une logique de recherche, meublée à partir d'observation, d'entretiens, de vérification, de validation interne ou externe, d'études de cas. Cette instrumentation peut faire appel à des analyses intersites ou intrasites, en l'existence de plusieurs études de cas.

La force de la méthode qualitative réside dans sa capacité à étudier des phénomènes dans leur contexte, et à les interpréter à partir des significations que les personnes concernées leur prêtent. En ce sens, pour KOENIG, l'étude de cas s'appuie sur une posture épistémologique fondée sur un réalisme fort de la théorie. Pour GLASER & STRAUSS (1967), elle sous-tend la production de construits théoriques enracinés. De ce fait, les chercheurs se déploient afin de pouvoir s'appropriier la théorie issue de recherches qualitatives. Il s'agit d'une autre force de la méthodologie qualitative en sciences de gestion. En second lieu, la recherche qualitative permet de développer une perspective critique. Nous pouvons ainsi en dégager les avantages en termes de recherche :

- Le matériel qualitatif interpelle l'observation et donc s'inscrit sur l'approche longitudinale ;
- La souplesse des méthodes qualitatives permet au chercheur d'aller en profondeur et de tenter de restituer la plus grande partie possible de l'expérience humaine ;
- La recherche qualitative est aussi particulièrement intéressante pour l'exploration de milieux et de phénomènes inexplicables ;
- Enfin, la recherche qualitative permet une sensibilité aux réalités de l'intervention sociale qui est particulièrement intéressante pour la théorisation.

Le second instrument utilisé est l'étude de cas. C'est l'un des outils essentiels d'exploitation. Il est souvent associé à des entretiens menés auprès de professionnels, dans le but de retenir les thèmes auxquels le terrain donne de l'importance. L'étude de cas sert ainsi le plus souvent à appuyer les apports de l'entretien.

Pour répondre à notre question de recherche, nous adopterons une méthodologie qualitative sur une étude multi-cas.

La recherche de profils organisationnels comparables suppose que les cas sélectionnés présentent suffisamment de traits communs (Hlady-Rispal ; 2000).

Le positionnement de l'analyse multi-cas présente deux grands avantages :

- Au niveau théorique, la réfutation valide le choix d'une méthodologie qualitative ;
- Au niveau pratique, elle donne aux praticiens l'occasion de connaître, par la preuve du cas, la réussite d'un cabinet qui n'adhère pas à des principes de fonctionnement conventionnels.

La sélection de plusieurs cas est souvent utile pour bénéficier des avantages de la comparaison.

IV. Résultats de recherche et interprétations

a. Etudes exploratoires des sociétés cotées en bourse au Maroc

Ces études donnent de l'importance à des thèmes en lien avec la qualité et l'évaluation de la profession d'audit. Notre thème tire ses éléments d'opérationnalisation à partir du carrefour des grilles d'items dégagés depuis ces travaux, rarement diffusés ou débattus pour leur jargon technique difficile et leur non disponibilité au public.

Notre construction se justifie à travers la lecture que nous faisons du contenu des rapports. Sachant que les sociétés cotées consultées ont demandé de garder le secret professionnel et l'anonymat des données, leurs noms seront masqués. Nous avons présenté ici le cas d'une seule société.

- Etude exploratoire d'une société cotée en bourse au Maroc

Les rapports de notre société d'étude cotée en bourse constituent pour nous des références pratiques incontournables pour réaliser des recherches sur le marché de l'audit et des services, et pour évaluer la qualité de l'audit, le choix des Big 4, leur marché et ses acteurs, et le dispositif de régulation en présence. Les informations accordées par cette société nous ont servi de littérature empirique, nous permettant de définir premièrement la faisabilité empirique de notre recherche, ensuite de livrer des items cibles ou des variables dans le but de construire notre guide d'entretien. Ce rapport est d'une utilité précieuse dans la chaîne de réflexion et de construction que nous avons empruntée.

En effet, les grands axes de ce travail mettent l'évaluation de la qualité de l'audit au cœur de la recherche pratique. Cela nous semble attribuer à la qualité d'audit des attributs critiques pratiques et opérationnels, qui vont rendre une thématique floue, peu comprise et peu stabilisée en une thématique accessible.

Les thèmes cibles de cette étude ont porté sur les règles de propriété utilisées dans les firmes d'audit, sur l'impact de ces règles sur l'accès au capital, sur l'impact de ces règles sur l'entrée dans le marché des audits internationaux, et sur l'impact de ses règles sur l'indépendance.

Nous résumons l'effort de recherche empirique mené par les experts de la société à travers le tableau suivant :

Tableau: Thèmes réalisés par les CAC de la société

THEMES DU RAPPORT	ITEMS
Règles de propriété et indépendance de l'auditeur	Indépendance de l'auditeur
	Lien empirique entre propriété des firmes d'audit et indépendance
	Spécificités des industries comparées
	Perception des entités auditées
Règles de propriété et opportunités créées	Règles de propriété des structures d'audit
	Dispositif réglementaire de l'audit au Maroc
	Evaluation des règles usuelles de propriété des firmes d'audit
Implications pour l'entrée et dynamiques du marché	Segmentation du marché
	Barrières à l'entrée et croissance du marché de l'audit
	Règles de propriété et raisons de la concentration en audit
	Entrée incrémentale et entrée nouvelle au marché de l'audit des grandes sociétés
Logiques derrière les structures de propriété et de gouvernance des firmes d'audit actuelles au Maroc	Structures internationales d'audit et réseaux des cabinets
	Lien entre les structures des cabinets et le contexte international
	Justifications derrière la structure actuelle de propriété et de gouvernance des cabinets d'audit au Maroc
Implications sur l'accès au capital	Sources du capital pour les cabinets d'audit
	Usages du capital pour les cabinets d'audit
	Facteurs conditionnant l'accès des cabinets d'audit au capital
	Accès au capital et structures de propriété et de management des cabinets
	Coût du capital sur le marché de l'audit ou coût de financement de l'activité

Cette grille représentative du contenu de l'étude exploratoire de cette société issue de notre lecture dudit rapport, montre que l'étude du marché de l'audit et son analyse stratégique passe par la compréhension des liens empiriques entre des phénomènes peu explorés jusqu'à cette date par les institutions de régulation internationales et communautaires.

Cette situation cédant le futur du marché des services professionnels à des mastodontes, et la réussite des petits cabinets d'audit au Maroc à des perspectives floues, peu stables, et surtout à un oligopole restreint. C'est faisant suite à la concentration de plus en plus forte des Big 4 après les crises récurrentes de corporate et du business dans le domaine des services, que les cabinets d'audit se sont trouvés être affaiblis de jour en jour sur un marché de géants et de firmes managériales, voire de technostructures.

De ces constats préliminaires, le choix s'est porté sur :

- Un arrêt sur l'intérêt, l'utilité et les portées de l'exploration Marocaine sur les règles de propriété et de concentration du marché, laquelle constitue probablement l'une des rares exploration réalisée, sinon le travail qui a éclairé les recherches récentes sur une question restée secrète concernant les indicateurs de mesure de la qualité de l'audit ;
- L'accent mis sur le besoin plus que jamais démontré d'entreprendre des études exploratoires domestiques à partir des données et caractéristiques nationales du marché Marocain ;
- Une lecture dans les items apportés par l'exploration Marocaine menée sur la question du choix des auditeurs sur ce marché, et qui représente un benchmark international au vu de la difficulté de consultation des marchés cibles et des panels des experts en contrôle des comptes, et de leurs réticences à répondre aux consultations publiques.

- **Le choix des auditeurs par la société**

Le rapport accordé par la société discute du degré élevé de la concentration du marché depuis la fusion de PriceWaterHouse et Cooper, et suite à la disparition du cinquième Big 5 'Arthur ANDERSEN'. Ce rapport rappelle que la raison du choix de l'auditeur (Big 4) sur le marché marocain est celle de la « réputation ». Il nous éclaire sur les différences perçues entre les Big et les non Big. En effet, les Big 4 sont bien placées pour offrir deux composantes clés du produit de l'audit : la valeur ajoutée du service et l'assurance contre les risques de réputation. De même aussi, ils sont perçus comme ayant une grande capacité et une couverture internationale pour délivrer la 3ème composante clé du produit, qui est la technique elle-même.

L'analyse des informations de cette société nous permettent de faire certaines remarques utiles pour notre recherche :

- La concentration élevée au sein du marché de l'audit a conduit à l'accroissement des honoraires, ce qui est en adéquation avec la théorie économique et plusieurs études empiriques récentes ;
- L'élimination du choix de l'auditeur par la société est conduite par la concentration élevée du marché, les règles d'indépendance des auditeurs, les contraintes du côté de l'offre et le besoin d'une expertise dans leur secteur ;
- L'analyse économique de la société sous la perspective de l'entrée, de la croissance ou de l'expansion dans le marché de l'audit montre de véritables difficultés pour l'insertion de non Big, ce qui indique que la structure du marché actuel est appelée à perdurer. En effet, il est difficile d'imaginer une entrée en volume

de nouvelles sociétés d'audit. Ceci à cause de plusieurs barrières significatives parmi lesquelles nous pouvons citer : le biais de perception contre les non Big, le coût élevé de l'entrée, le taux de retour sur investissement (indice de profitabilité) et la périodicité de tout investissement potentiel, ainsi que les risques d'affaires significatifs dans une situation de concurrence vis-à-vis des acteurs en exercice sur le marché ;

- La perte d'un autre Big 4 (pour Big 3) pourrait augmenter les problèmes autour du choix d'audit, requérant ainsi des régulateurs pour accepter les exceptions aux règles d'indépendance de l'auditeur. D'un autre côté, le manque en comptes audités pourrait être d'un intérêt significatif pour les investisseurs qui s'inquiètent aussi à propos des conséquences qu'un accroissement continu de la concentration des marchés pourrait avoir sur la qualité d'audit ;
- A l'imagination du scénario des Big 3 au lieu des Big 4, l'analyse de la société indique que seulement sous la condition que les barrières existent, selon les perceptions et en fonction de la réputation, les coûts faibles de changement pourraient être réduits. La possibilité d'entrer sur le marché pour les non Big devient faisable.

b. Administration des guides d'entretiens et consultations des professionnels

L'évolution du marché de l'audit au Maroc a connu une mutation de la profession audit et conseil. Après des décennies de monopole de la profession libérale sous la main du protectorat, et en l'absence d'une réglementation professionnelle nationale après l'indépendance du Maroc, nous remarquons l'avènement de la période des mastodontes et du monopole de l'expertise comptable. De plus, nous ne verrons la réalisation d'une institutionnalisation du commissariat aux comptes qu'à partir de l'année 1993, date coïncidant avec une nouvelle loi consacrée à la Société Anonyme (S.A., 17-95). Cette profession libérale sera mise en valeur et organisée de plus en plus au moyen d'une nouvelle législation (20-05).

i. Gestion des guides d'entretien et consultations des professionnels (C.A.C. et D.A.F.)

Cette partie est consacrée à la méthode et au design de la recherche telle qu'elle doit être faite sur le terrain. Nous avons commencé par l'envoi de guides d'entretien aux professionnels, lesquels ont permis de réunir des éléments qui décrivent la perception des responsables sur les pratiques et les indicateurs de mesure de la qualité de l'audit sur le marché de l'audit marocain. Ensuite, la consultation des commissaires aux comptes et des Directeurs Administratifs et Financiers des sociétés cotées, nous a aidé à dresser une image fidèle de la situation actuelle de l'audit externe au Maroc, de ses problématiques, de ses enjeux et de ses évolutions technico-industrielle. Pourtant, la taille de la population ciblée par nos guides d'entretiens est petite. En effet, un petit échantillon nécessite une récurrence et une répétition de la démarche. Ceci peut sembler une limite dans notre méthode d'approche des professionnels, surtout que les guides d'entretien sont ponctuels, et que l'entretien est riche et dynamique en informations et en réalités situationnelles et comportementales.

Notre échantillon est composé de 30 sociétés cotées en bourse au Maroc et de 10 cabinets d'audit. Concernant le guide d'entretien adressé aux D.A.F des sociétés cotées, nous en avons envoyé à 50 D.A.F. Mais nous avons reçus uniquement 30 réponses à la fin, malgré nos trois relances.

En ce qui concerne le guide d'entretien adressé aux C.A.C, nous avons en envoyé à 23 C.A.C, pour en recevoir 10 réponses à la fin, après trois relances.

ii. Analyse du discours des interviewés

L'objectif derrière ces entretiens est d'essayer de répondre à une série d'interrogations au moyen d'un guide d'entretien, et de chercher à réunir des avis des D.A.F. et des C.A.C. sur l'état et les spécificités du marché national. A ce titre, l'exploitation des réponses récupérées auprès des professionnels nous aide dans la compréhension des variables déterminantes en matière de confiance pour le choix de l'auditeur dans les sociétés cotées. Elle nous sert également dans la construction d'un schéma des déterminants de la qualité de l'audit externe. Dans la suite, nous présenterons un entretien que nous avons effectué avec un D.A.F.

- Le Directeur administratif et financier de la société cotée en bourse

Nous avons eu un entretien avec un Directeur administratif et financier qui a plus de vingt-cinq ans d'expériences dans le métier. Nous reprenons ci-après les questions et les réponses de l'entretenu :

Nous avons interrogé le D.A.F. sur les comportements réductifs de la qualité vécus en audit / certification des comptes ? « **Il considère que ces types de comportements sont constatés des fois au courant l'exercice de ses missions** ».

Est ce qu'il y a une méfiance de l'audit légal fait par les cabinets Big 4 au Maroc depuis la crise du réseau Arthur ANDERSEN ? « **Le D.A.F. a affirmé qu'il y a une méfiance, mais pas au point de remettre en cause la crédibilité des réseaux des Big 4** ».

Sur la question est ce qu'il y a toujours confiance dans les cabinets d'audit affiliés aux Big 4 au Maroc ? (Si oui, pourquoi ?), il a répondu « **Oui, car la mentalité des entrepreneurs n'a pas beaucoup changé. Le critère de la taille du cabinet et sa notoriété (internationale) compte énormément dans leur choix** ».

En nous faisant part de son expérience, il nous a indiqué s'agissant des critères de choix du cabinet d'audit au Maroc, que « **ce choix est bâti d'abord sur l'image et la notoriété, ensuite sur l'effet de la taille, suivie par l'expérience de l'auditeur, l'expertise capitalisée et puis au sixième rang les techniques employées (la démarche), enfin les facteurs sociologiques** ».

Aux fins de pousser un peu notre analyse du choix et des facteurs déterminants, nous lui avons posé la question suivante : Pouvez-vous apprécier le lien entre la qualité d'audit fournie par les cabinets d'audit et la notoriété du cabinet d'audit national ? « **Le D.A.F considère que le lien entre qualité d'audit et notoriété du cabinet est pourtant assez moyen** ».

Sur la question : est-ce que le marché de la certification est régulé au Maroc ? La réponse apportée par le D.A.F. a été affirmative, et il a ajouté que « **seuls les experts comptables membres de l'ordre y sont habilités** ».

Une nouvelle question portait cette fois-ci sur les niveaux de concurrence dans le marché de la certification au Maroc ? « **Il a affirmé que cette concurrence était faible** ».

Sur la question comment jugez-vous la tarification sur le marché du commissariat aux comptes ? Puis en conseil ? « **Le D.A.F. affirme qu'il n'obéit à aucune norme** ».

A la fin de l'entretien nous avons posé la question à Mr..., s'il existe des moyens de transparence des honoraires perçus par les cabinets en matière d'audit et conseil au Maroc ? (Si oui, lesquels), la réponse a été claire en indiquant « **pas à ma connaissance** ».

c. Contraintes et perspectives de la recherche

Il est difficile de mener une réflexion stratégique sur les réalités du marché de l'audit dans son contexte international et d'en décliner les analyses au niveau national. Cependant, il est nécessaire de rappeler quelques éléments majeurs qui font qu'aujourd'hui le management des structures d'audit est à l'antipode de la concurrence et du libre jeu du marché des services.

Pour cela, nous rappellerons les limites de nature managériale, sociale et stratégique qui seront dégagées de l'étude des Big 4. Ensuite, nous proposerons des alternatives aux fins de développer le secteur et encourager une concurrence loyale et une transparence des bonnes pratiques entre les acteurs majeurs et petits.

Le contexte récent de management de la qualité d'audit fait que des limites se lèvent devant l'atteinte des objectifs de l'audit. Michael C. I. Nwogugu (2010) considère qu'en cherchant à avoir les signatures internationales, les sociétés cotées choisissent les Big 4 comme des symboles de l'exactitude de leurs comptes et de la stabilité du modèle business

i. Contraintes industrielles et économiques de l'audit externe

Les contraintes industrielles et économiques de l'audit externe ont été prouvées, que ce soit depuis les expériences réalisées à travers les études des marchés étrangers (américain, britannique, européen...) ou encore depuis l'étude de l'état de l'audit externe au Maroc. Il s'agit maintenant d'en faire un classement convenable, selon qu'il existe des facteurs déterminants exogènes (taille du cabinet, la compétence de l'auditeur, l'indépendance de l'auditeur, la réputation du cabinet, la signature internationale et l'engagement de l'auditeur), ou d'autres endogènes inhérents à la qualité d'audit (fiabilité et crédibilité des informations certifiées, atténuer l'asymétrie d'information, résoudre les conflits d'agence et la confiance). Nous pouvons procéder également à un classement par types de facteurs, selon qu'ils sont de nature économique-industrielle, sociale, ou de management. En effet, ce dernier classement est nécessaire dans la mise en œuvre d'une stratégie ou d'un plan d'action en faveur des cabinets d'audit nationaux, qui colle avec les limites effectives des structures au regard de leurs différences.

En conséquence, les cabinets Big 4 mobilisent les marchés, mais sont en mêmes temps victimes du large éventail de leurs clients. En effet, ils dépendent entièrement de ce large portefeuille, ainsi que de l'effet de « taille » qui leur fait confronter des risques industriels majeurs.

Nous les synthétisons comme suit :

- Un oligopole continu dans l'industrie comptable et d'audit ;
- Une réduction de la qualité d'audit des certifications ;
- Une limitation à l'innovation et à la diffusion du savoir ;
- Une passivité dans le choix de l'auditeur qui bride les rapports entre l'auditeur et l'audité ;
- Une quasi-absence de la compétition sur le marché américain et les marchés anglais, pays de l'Europe, ... ;
- L'aval et les décisions des Big 4 dans les opérations des compagnies sont devenus une requête nécessaire pour les sociétés cotées. Celles-ci sont prêtes à en payer le prix, élevé puisse-t-il être ;
- Un auditeur a intérêt à dissimuler une fraude détectée s'il veut décrocher un autre mandat en tant que certificateur. Une déclaration de fraude lui vaudra par voie de conséquence la perte de projets futurs.

ii. Perspectives de la recherche

Il est difficile de jeter les bases d'une réflexion stratégique sur le choix des cabinets d'audit et le management global de ces cabinets. Cependant, nous proposons des suggestions faisables dans la perspective d'aider la situation actuelle du marché de l'audit. Ces suggestions sont le fruit de réflexion longue sur les sociétés cotées (les Big 4 et les structures des services), d'une lecture profonde des propos d'auteurs et d'experts en économie de l'audit. A cet effet, voici quelques suggestions sur l'évaluation de la qualité de l'audit et le choix des cabinets d'audit (Big 4).

- **Suggestions du choix de l'auditeur et management des cabinets d'audit**

Une lecture dans les propos et les conceptions suggérées concernant l'évaluation de la qualité de l'audit nous permet d'avancer plusieurs suggestions pour renforcer la transparence dans le marché de l'audit, de manière à favoriser le libre jeu de la concurrence, tout en permettant à tous les acteurs et partenaires d'en profiter. Ces suggestions ne sont pas les seuls qui existent, pourtant, elles ouvrent le débat sur le marché, les acteurs, sur les régulateurs et les dispositifs de contrôle. Parmi les suggestions soulevées, nous en présentons une :

❖ **Des services prépayés par la société cotée avant le choix de l'auditeur**

Tous les frais pour les services d'audit doivent être prépayés ou payés dans un compte avant de procéder au choix d'un auditeur. Chaque année, le régulateur professionnel de la filière audit sélectionnera les cabinets d'audit (4-8 entités) au titre de l'entreprise auditée (dans notre cas, les sociétés cotées en bourse au Maroc), sur la base d'une combinaison de classement et d'appel d'offres.

- ✓ Ces cabinets d'audit sélectionnés seront assujettis à des limites. Par exemple, un cabinet d'audit ou un associé ne peut pas auditer une entreprise pendant plus de trois ans dans une période de dix ans. De même, un cabinet d'audit ou associé ne peut vérifier plus d'un nombre limité de sociétés dans une année civile.
- ✓ S'il y a des manquements à la mission de l'auditeur, il devrait y avoir un mécanisme pour les cabinets d'audit de rembourser une partie des honoraires d'audit. Bien que les règles qui précèdent la sélection du vérificateur peuvent être limitées aux grandes et moyennes entreprises dans certains pays, il est recommandé que toute entreprise qui dispose d'un certain impact sur l'économie soit soumise à ces règles de sélection du vérificateur. Ainsi, les cabinets d'audit pourront constituer un prolongement du gouvernement, et ils effectuent ainsi une mission de surveillance et d'application des règles qui ont un impact considérable sur la stabilité financière de l'économie.

V. Conclusion

Dans cet article, nous avons cherché à appréhender la qualité de l'audit externe en fonction de la taille de l'auditeur externe (Big et non Big). Nous recherchâmes les facteurs qui pousseraient les sociétés cotées en bourse à choisir les grands cabinets d'audit (Big 4), sans négliger l'effet des autres facteurs exogènes (Méfiance de la société cotée). Aussi, sur un échantillon de 30 observations, les résultats d'une estimation logistique montrent que la qualité d'audit et la responsabilité ont un impact significatif sur la demande d'une meilleure qualité de l'audit.

L'apport de cette recherche est de pouvoir expliquer la forte demande des Big 4 sur le marché marocain. En effet, les sociétés cotées en bourse font appel de façon récurrente au Big 4, de manière à leur donner une position de leader de leader au Maroc. Le changement d'auditeur légal a été justifié par les responsables des comités d'audit et des sociétés cotées consultées. En effet, les honoraires des cabinets d'audit au Maroc, comme dans d'autres pays, sont arrêtés par le président du conseil d'administration, et non par le marché des prestations. Cette observation est majeure, elle montre que les firmes d'audit arrivent à hisser des niveaux de confiance au-delà des logiques rationnelles des firmes auditées. Ceci nous permet de corroborer la logique de confiance dans le choix d'un auditeur qui promet la qualité et impose un prix d'excellence, de signature internationale et de prix à payer pour bénéficier de l'expertise recherchée dans l'industrie concernée.

Nous avons aussi démontré les limites de l'évaluation de la qualité de l'audit externe, notamment dans le choix des Big 4 par les sociétés cotées au Maroc.

De plus, les observations générées montrent combien le marché international pâtit des méfaits d'une concentration du marché de l'audit qui a conduit à la formation d'un oligopole. Ce quasi-monopole est fondé sur la détention de courbes de technologie et d'expérience des grands cabinets. Ces derniers sont des réseaux construits à partir des structures implantées dans le monde. De fait, ce management de l'espace renferme des risques industriels sur tous les marchés nationaux d'implémentation, et promet des jours encore sombres pour les petites structures dans l'absence de formes de régulation et de législations restrictives.

Aussi, il serait utile de constater que la société cotée est de plus en plus consciente que la concentration du marché de l'audit est une tendance lourde qui caractérise cette filière à tous les échelles : internationale, continentale et domestique. Les moyens de la gouvernance mondiale sont donc à repenser et à reconsidérer de nouveau. Des consultations internationales ne peuvent suffire à lever le tort qui entache la dimension globale des

mastodontes de l'audit. Il faudrait mieux appuyer ces consultations par des dispositifs plus contraignants pour les Big et plus assouplissant pour les petits cabinets (non Big).

A cet effet, il convient de nous livrer à une réflexion sur la contribution de cet article sur le plan théorique et pratique. Rappelons que nos objectifs étaient de plusieurs ordres :

- Evaluer la qualité de l'audit selon les indicateurs de mesure de cette qualité ;
- Mettre en évidence quelques déterminants de la qualité de l'audit qui conditionnent le choix de l'auditeur par les sociétés cotées en bourse de Casablanca dans la certification de leurs comptes, en usant de la variable « confiance » ;
- Reconsidérer quelques aspects économiques caractérisant l'audit externe et son marché : offre déséquilibrée de l'audit (entre les Big et non Big en audit), barrières à l'entrée, inélasticité de la demande, marché imparfait, alliances et fusions de réseaux... ;
- Examiner le marché marocain et les perceptions des professionnels sur les pratiques en exercice, et faire le lien entre la qualité de l'audit et le choix de l'auditeur.

Même si cette recherche présente un certain nombre de contraintes, l'article a permis de réunir des débuts de réponses à notre questionnement et d'élaborer un outil cohérent avec les évolutions récentes de la littérature empirique réalisée en audit. Il nous sert dans l'approche d'un système complexe de contraintes et de responsabilités, où se mêlent des variables contextuelles et comportementales difficiles à l'interprétation. Les apports sont liés à la démarche de recherche que nous avons empruntée, ensuite à ses implications quant à notre compréhension de la mesure de qualité de l'audit externe, en prenant comme modèle les Big 4.

References

- [1]. TURBA VICTORIA. « Comment échapper aux scandales financiers : Histoire récente de fraudes et faillites dans les entreprises multinationales », Edition L'Harmattan, 2007, p 74
- [2]. A. MOUTAHADDIB, « Les déterminants de la qualité des missions d'audit au Maroc » *Revue africaine de management*, VOL.2 (2) 2017 (PP.70-83)
- [3]. AOUINA M., MOUSSAMIR A « Le rôle de l'audit externe dans la transparence de la communication financière. Une revue de littérature », *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit* « Numéro 8 : Mars 2019 / Volume 3 : numéro 4 » p : 513- 525, 2019.
- [4]. C. PIOT, « les déterminants du délai de signature du rapport d'audit en France », *Revue Comptabilité - Contrôle - Audit*, 2008.
- [5]. DeAngelo, L. Auditor size and audit quality. *Journal of Accounting and Economics* 3 (3): 183–199, 1981.
- [6]. DeFond, M. L., Francis, J. R. Audit research after Sarbanes-Oxley., *Auditing*, 24 (1): 5-30, 2005.
- [7]. E. BARBU, B. MALLET, S. THEALET, « La crise économique et financière impacte-t-elle la mission d'audit légal et de certification des comptes ? », 2010.
- [8]. F. CERRUTI, C. RICHARD, « Qualité de l'audit et Satisfaction de l'audit : Chronique d'une Innovation Ordinaire », la comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité, May 2008, France.
- [9]. Francis, J., Yu, M. The effect of Big 4 office size on audit quality. *The Accounting Review* 84 (5):1521–1552, 2009.
- [10]. Francis, J., M. Yu. Office size of Big 4 auditors and client restatements. Working paper, University of Missouri and Washington State University, 2010.
- [11]. I. Haïly, « La Qualité De L'audit Légal : Revue De Littérature Et Voies De Recherche Dans Le Contexte Marocain », *European Scientific Journal*, p225, 2019.
- [12]. G. BROYE, « choix des cabinets d'audit et évaluation des titres introduits au second marché », *Revue Comptabilité - Contrôle - Audit*, 2001.
- [13]. G. Causse, Viet Ha Tran Vu, « les dimensions de la performance des cabinets d'audit légal– le point de vue des auditeurs » *Revue Comptabilité Contrôle Audit*, p. 97 à 143, 2012.
- [14]. Manita. R., Chémingui, M. Les approches d'évaluation et les indicateurs de mesure de la qualité d'audit : étude critique. Working paper, 2007.
- [15]. M. CHEMANGUI, « la problématique de mesure de la qualité d'audit : proposition d'une approche de conception », *Comptabilité et Connaissances*, 2005, France.
- [16]. MOUTAHADDIB A., « Les déterminants de la qualité des missions d'audit au Maroc », *Revue africaine de management*, VOL.2 (2) 2017 (PP.70-83).
- [17]. Prat Dit Hauret, C., L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique fondée sur trois composantes psychologiques du comportement. *Comptabilité Contrôle Audit*, 6 (2) : 31-58, 2003.
- [18]. S. MARMOUSEZ, « étude d'une exception française : les déterminants du choix de la composition du collège de commissaires aux comptes », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2012.

Kaoutar RGUIBI, et. al. "L'évaluation de la qualité de l'audit externe des sociétés cotées en bourse au Maroc." *IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM)*, 23(05), 2021, pp. 01-12.